

RCS : CHATEAUROUX

Code greffe : 3601

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CHATEAUROUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 00209

Numéro SIREN : 803 129 402

Nom ou dénomination : GARAGE AB-PERF

Ce dépôt a été enregistré le 04/04/2022 sous le numéro de dépôt 670

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012021	et clos le	31122021	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	x
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société:			Adresse du siège social:		
SAS GARAGE AB-PERF			167 AVENUE DE BLOIS		
SIRET	8	0	3	1	2
	9	4	0	2	0
	0	0	0	1	9
Adresse du principal établissement:			Ancienne adresse en cas de changement:		

REGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:					
SIRET					

B ACTIVITE					
Activités exercées	COMMERCE DE DETAIL PIECES AUTOMOBILES			Si vous avez changé d'activité, cochez la case	

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)					
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		45 284	Déficit
Bénéfice imposable à 15%	38 120	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
2 Plus-values		PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%	
Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (art. 238 quindecies)	
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprises nouvelles, art 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	☐		
Entreprises nouvelles, art 44 septies	☐	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	☐	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies	☐	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	☐	Autres dispositifs	
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	☐		
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)				Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :		dans le secteur productif, art. 244 quater W			

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.					

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)					
Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%					

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre					
2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée				Nom	
				NIF	
3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre					
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe				Nom	
				NIF	

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		OUI	x	NON	Si oui, indication du logiciel utilisé
					CEGID

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liassés fiscaux sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:			Nom et adresse du conseil:		
SAS SOFITEC 24 AVENUE MARCEL KOCH 13009 MARSEILLE Tél: 04.91.71.18.72					
OGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:		
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:			Date:	15/03/2022	Lieu DEOLS
			Qualité et nom du signataire: PRESIDENT		
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné			Signature ANIERE BENJAMIN		
Examen de conformité fiscale (ECF)					

Désignation de l'entreprise : SAS GARAGE AB-PERF

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 1 2

Adresse de l'entreprise 167 AVENUE DE BLOIS

36000 CHATEAURoux

Durée de l'exercice précédent* 1 2

Número SIRET* 8 0 3 1 2 9 4 0 2 0 0 0 1 9

Néant ☐ *

				Exercice N clos le, 13 1 1 2 2 0 2 1		N-1 13 1 1 2 2 0 2 0			
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA							
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC					
	Frais de développement *	CX		CQ					
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	12 466	AG	9 066	3 400	5 905		
	Fonds commercial (1)	AH		AI					
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK					
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM					
	Terrains	AN		AO					
	Constructions	AP		AQ					
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	50 243	AS	24 767	25 476	29 495		
	Autres immobilisations corporelles	AT	141 680	AU	43 992	97 687	59 096		
	Immobilisations en cours	AV		AW					
	Avances et acomptes	AX		AY					
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT					
	Autres participations	CU	180	CV		180	180		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC					
	Autres titres immobilisés	BD	150	BE		150	150		
	Prêts	BF		BG					
	Autres immobilisations financières*	BH		BI					
TOTAL (II)		BJ	204 719	BK	77 825	126 893	94 826		
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM					
	En cours de production de biens	BN		BO					
	En cours de production de services	BP		BQ					
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS					
	Marchandises	BT	72 189	BU		72 189	1 278		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW					
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	36 326	BY		36 326	6 109		
	Autres créances (3)	BZ	78 180	CA		78 180	13 563		
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC					
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE					
DIVERS	Disponibilités	CF	94 164	CG		94 164	220 579		
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	177	CI		177	218		
	TOTAL (III)	CJ	281 036	CK		281 036	241 748		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW							
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM							
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN							
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	485 755	1A	77 825	407 929	336 574		
	Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	(3) Part à plus d'un an :		CR	
	Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :		Créances :				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans le rapport n° 2022

En Euros.

SAS SOFITEC

Désignation de l'entreprise : SAS GARAGE AB-PERF

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :30...000.....)	DA	30 000	30 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	3 000	3 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	88 104	32 021
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	71 136	56 083
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	192 240	121 104
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	111 835	121 580
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	8 402	10 166
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	47 074	65 235
	Dettes fiscales et sociales	DY	48 330	17 844
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	49	645
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	215 690	215 470
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	407 929	336 574
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	115 522	203 915
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2021 12	31/12/2020 12	Euros	%
CONCESSIONS, BREVETS ET DROITS SIMILAIRES	3 400	5 905	2 505	42.42
20500000 CONCES°, BREVETS, LOGICIEL CEE	6 026	6 026		
20510000 LOGICIELS, BREVETS	6 440	6 440		
28050000 AMORT.CONCESS°, BREVETS,LOGIC.	4 882	4 206	676	16.07
28051000 AMORTISSEMENT LOGICIEL BREVET	4 184	2 355	1 829	77.66
INSTALLATIONS TECHNIQUES, MATERIEL ET OUTILLAGE INDUSTRIELS	25 476	29 495	4 018	13.62
21540000 MATERIEL ET OUTILLAGE	37 465	35 172	2 293	6.52
21541000 MATERIEL ET OUTILLAGE CEE	8 168	8 168		
21570000 MATERIELS ET OUTILLAGES	4 610	2 860	1 750	61.19
28154000 AMORT. MATERIEL ET OUTILLAGE	14 055	7 531	6 524	86.63
28154100 AMORTISSEMENT MAT ET OUTILLAGE	7 249	6 663	586	8.80
28157000 AMORTISSEMENT MATERIEL ET OUTI	3 463	2 512	951	37.86
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	97 687	59 096	38 591	65.30
21810000 INSTAL.AGENCEM.AMENA.DIV.	112 294	75 715	36 579	48.31
21830000 MAT.BUREAU & MAT.INFORMAT	17 612	13 022	4 590	35.25
21840000 MOBILIER	11 774	1 340	10 434	778.66
28181000 AMORT.INSTAL.AGENCEMENT DIVERS	30 225	20 501	9 724	47.43
28183000 AMORT.MAT.BUREAU & MAT.INFORM.	11 120	9 139	1 981	21.68
28184000 AMORT. MOBILIER	2 647	1 340	1 307	97.54
AUTRES PARTICIPATIONS	180	180		
26110000 ACTIONS BBPC	180	180		
AUTRES TITRES IMMOBILISES	150	150		
27100000 TITRES IMMOBILISES	50	50		
27110000 10% SCI AB IMMO	100	100		
Total II	126 893	94 826	32 067	33.82
MARCHANDISES	72 189	1 278	70 911	NS
37000000 STOCK	72 189	1 278	70 911	NS
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	36 326	6 109	30 216	494.59
41100000 CLIENTS	36 326	6 109	30 216	494.59
AUTRES CREANCES	78 180	13 563	64 617	476.42
40100000 FOURNISSEURS	29 135	1 079	28 056	NS
42100007 SALAIRES FORGET OLIVIER		56	56	100.00
42870100 PRODUITS A RECEVOIR		3 953	3 953	100.00
43710000 AXA MUTUELLE	525	525		
43720000 ALLIANZ		365	365	100.00
44567000 CREDIT DE TVA	45 717	4 383	41 334	943.05
44581000 TVA SUR FNP	145		145	
44582000 TVA DEDUCTIBLE A REGULARISER		3 202	3 202	100.00
45100000 COMPTE GROUPE SCI AB IMMO	2 659		2 659	
DISPONIBILITES	94 164	220 579	126 415	57.31
51210000 BANQUE POPULAIRE	94 164	220 579	126 415	57.31
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	177	218	41	18.75
48600000 CHARGES CONSTATEES D AVANCE	177	218	41	18.75

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2021 12	31/12/2020 12	Euros	%
Total III	281 036	241 748	39 288	16.25
TOTAL GENERAL	407 929	336 574	71 355	21.20

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2021 12	31/12/2020 12	Euros	%
CAPITAL	30 000	30 000		
10130000 CAPITAL	30 000	30 000		
RESERVE LEGALE	3 000	3 000		
10610000 RESERVE LEGALE	3 000	3 000		
AUTRES RESERVES	88 104	32 021	56 083	175.15
10680000 AUTRES RESERVES	88 104	32 021	56 083	175.15
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	71 136	56 083	15 052	26.84
Total I	192 240	121 104	71 136	58.74
EMPRUNTS AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT	111 554	121 475	9 921	8.17
16430000 EMPRUNT BPPC 50 000 €	11 472	21 640	10 167	46.99
16440000 EMPRUNT PGE 99 800€	100 049	99 800	249	0.25
16884000 INTERETS COURUS SUR EMPRUNT	32	35	3	8.89
CONCOURS BANCAIRES COURANTS	282	105	176	167.36
51810000 INTERETS A PAYER	282	105	176	167.36
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES	8 402	10 166	1 764	17.35
45100000 COMPTE GROUPE SCI AB IMMO		4 870	4 870	100.00
45500000 C/C ANIERE BENJAMIN	8 402	5 296	3 106	58.65
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	47 074	65 235	18 162	27.84
40100000 FOURNISSEURS	25 107	65 235	40 128	61.51
40810000 FOURNISSEURS - FNP	21 967		21 967	
DETTES FISCALES ET SOCIALES	48 330	17 844	30 486	170.85
42100005 SALAIRES SARACHMANN MARION	1 829		1 829	
42100007 SALAIRES FORGET OLIVIER	1 523		1 523	
42100008 SALAIRES RHIMBERT MICKAEL	1 694		1 694	
42100010 SALAIRES ROUGEMONT JEROME	1 579		1 579	
42100011 SALAIRES CARRION JUSTIN	345		345	
42100012 SALAIRES HULEUX OWEN	1 500		1 500	
42100013 SALAIRES SAUSSEREAU SEBASTIEN	1 614		1 614	
42820000 PROVISION CONGES PAYES	8 190	6 222	1 969	31.64
43100000 URSSAF	4 352	1 422	2 930	206.02
43700000 CAISSE DE RETRAITE	2 508	1 316	1 192	90.61
43720000 ALLIANZ	930		930	
43860000 CHARGES SUR CONGES PAYES	1 727	1 086	641	59.02
44210000 ETAT - PRELEVEMENT A LA SOURCE		20	20	100.00
44400000 IMPOT SUR LES SOCIETES	11 638	5 074	6 564	129.37
44571000 TVA COLLECTEE 20 %	6 032	916	5 115	558.25
44582000 TVA DEDUCTIBLE A REGULARISER	86		86	
44583000 TVA COLLECTEE A REGULARISER	509	290	219	75.77
44861000 FPC A PAYER	1 984	1 261	724	57.41
44862000 TAXE D APPRENTISSAGE A PAYER	288	237	51	21.42
AUTRES DETTES	49	645	596	92.40
41100000 CLIENTS		611	611	100.00
46864000 ASSURANCE COURUE SUR EMPRUNT	49	34	15	45.96

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N 31/12/2021 12	Exercice N-1 31/12/2020 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
Total IV	215 690	215 470	220	0.10
TOTAL GENERAL	407 929	336 574	71 355	21.20

SAS GARAGE AB-PERF

167 AVENUE DE BLOIS

36000 CHATEAUROUX

ANNEXE DU 01/01/2021 AU 31/12/2021

SAS SOFITEC

24 AVENUE MARCEL KOCH

13009 MARSEILLE

04.91.71.18.72

ANNEXE

SOMMAIRE

page

Faits caractéristiques de l'exercice

1

Evènements significatifs postérieurs à la clôture

1

- REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales

1

Permanence ou changement de méthodes

1

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations

2

Etat des amortissements

2

Etat des provisions

2

Etat des échéances des créances et des dettes

2

Composition du capital social

2

Evaluation des immobilisations corporelles

2

Evaluation des amortissements

2

Titres immobilisés

2

Créances immobilisées

3

Evaluation des matières et marchandises

3

Evaluation des créances et des dettes

3

Disponibilités en Euros

3

Produits à recevoir

3

Charges à payer

3

Charges et produits constatés d'avance

4

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Produits et charges exceptionnels

4

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Exploitation habituelle de la Société marquée par une forte hausse du chiffre d'affaires.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

La survenance d'aucun événement important n'est à signaler

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Etat des immobilisations

Cf Dossier Fiscal

Etat des amortissements

Cf Dossier Fiscal

Etat des provisions

Cf Dossier Fiscal

Etat des échéances des créances et des dettes

Cf Dossier Fiscal

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	300.0000	100			100

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Créances immobilisées

(PCG Art. 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.
Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.
Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres immobilisations financières	330
Créances clients et comptes rattachés	36 326
Autres créances	78 180
Disponibilités	94 164
Total	209 000

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	111 835
Emprunts et dettes financières diverses	8 402
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	47 074
Dettes fiscales et sociales	48 330
Autres dettes	49
Total	215 690

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	177
Total	177

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- Sue opérations en capital	47 835	
Total	47 835	
Charges exceptionnelles		
- sur opérations de gestion	360	
- sur opérations en capital	46 033	
Total	46 393	

Benjamin ANIERE

✓ Certified by  yousign

GARAGE AB-PERF

**Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 30 000 euros
Siège social : 167 Avenue de Blois,
36000 CHATEAUROUX
803 129 402 RCS CHATEAUROUX**

<p>PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 30 MARS 2022</p>

Le 30 mars 2022,
A 10 heures 30,

Monsieur Benjamin ANIERE,
demeurant 8 Chemin de Montbain, 36130 DEOLS,

Associé unique de la société GARAGE AB-PERF,

I - A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Président de la Société, Monsieur Benjamin ANIERE, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et a également établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

II - A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Rémunération du Président,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION :

L'associé unique, sur la base du rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

L'associé unique prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

DEUXIEME DÉCISION :

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2021 s'élevant à 8 692,00 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice **71 136,00 euros**
Affecté en totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 159 240,00 euros.

Conformément à la loi, l'associé unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

TROISIEME DÉCISION :

L'associé unique déclare qu'aucune convention visée à l'article L. 227-10 du Code de commerce n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

Toutefois, il convient de rappeler les conventions conclues au cours d'exercices précédents et qui continuent à s'appliquer :

- Convention de bail entre la Société et la SCI AB AMMO pour un loyer annuel de 47 400 euros
- Convention de rémunération pour le Président de la Société

QUATRIEME DÉCISION :

L'associé unique décide d'approuver la rémunération annuelle nette qu'il a perçu au cours de l'exercice clôturé le 31 décembre 2021 pour ses fonctions de Président, soit 14 400 euros, indépendamment du remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement.

CINQUIEME DÉCISION :

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Benjamin ANIERE

GARAGE AB-PERF

**Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 30 000 euros
Siège social : 167 Avenue de Blois,
36000 CHATEAUROUX
803 129 402 RCS CHATEAUROUX**

**DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 30 mars 2022
DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
de l'exercice clos le 31 décembre 2021**

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2021 s'élevant à 8 692,00 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice **71 136,00 euros**
Affecté en totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 159 240,00 euros.

Conformément à la loi, l'associé unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Certifié conforme
Le Président

GARAGE AB-PERF

**Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 30 000 euros
Siège social : 167 Avenue de Blois, 36000 CHATEAUROUX
803 129 402 RCS CHATEAUROUX**

RAPPORT DE GESTION DU PRÉSIDENT

Exercice clos le 31 décembre 2021

Monsieur Benjamin ANIERE, associé unique et Président de la société GARAGE AB-PERF, a, conformément aux dispositions de l'article L. 227-9 du Code de commerce, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021, établi le présent rapport de gestion sur la situation et l'activité de la Société durant l'exercice écoulé.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ :

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Au cours de l'exercice écoulé clos le 31 décembre 2021, l'activité de la Société a été la suivante : exploitation de la Société marqué par une hausse importante du chiffre d'affaires.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31 décembre 2021, date de clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

Activités en matière de recherche et de développement

Notre Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Les objectifs pour l'exercice en cours sont les suivants : compte tenu de la qualité de nos marchandises et de nos prestations, nous demeurons confiants pour l'avenir. Le chiffre d'affaires devrait encore augmenter.

RÉSULTATS – AFFECTATION :

Examen des comptes et résultats

Les comptes annuels soumis à approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, le chiffre d'affaires s'est élevé à 940 775 euros.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 5 450 euros.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 519 176 euros.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 138 731 euros.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 7 197 euros.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 131 326 euros.

Le montant des charges sociales s'élève à 35 538 euros.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 25 380 euros.

Le montant des autres charges s'élève à 29 euros.

Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 857 378 euros.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 88 847 euros.

Compte tenu d'un résultat financier de – 1 438 euros, le résultat courant avant impôts ressort pour l'exercice à 87 411 euros.

Après prise en compte du résultat exceptionnel de 1 442 euros, et d'un impôt sur les sociétés de 17 718 euros, le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 71 136,00 euros.

Au 31 décembre 2021, le total du bilan de la Société s'élevait à 407 929 euros.

Proposition d'affectation du résultat

Les comptes annuels, tels qu'ils sont présentés et soumis à approbation, font ressortir un bénéfice de 71 136,00 euros qui recevrait l'affectation suivante :

Bénéfice de l'exercice **71 136,00 euros**
Affecté en totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 159 240,00 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 192 240,00 euros.

Distributions antérieures de dividendes

En application de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, il est précisé que la Société n'a supporté aucune dépense non déductible fiscalement au cours de l'exercice écoulé.

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES :

Il est indiqué qu'aucune convention entrant dans le champ d'application de l'article L. 227-10 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

Toutefois, des conventions antérieurement conclues continuent de s'appliquer :

- Convention de rémunération du Président
- Convention de bail avec la SCI AB IMMO pour un loyer annuel de 47 400 euros

ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ :

Il convient d'indiquer qu'aucun mandat de dirigeant n'est arrivé à expiration.

Rémunération du Président

Il convient de statuer sur la rémunération du Président.

Fait à CHATEAUROUX
Le 30 Mars 2022

Benjamin ANIERE